

DEXIA SA
Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles (Belgique)
Numéro d'entreprise : 0458.548.296
RPM Bruxelles

(la « Société »)

**FORMULAIRE DE VOTE OU DE PROCURATION POUR
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 18 MAI 2022**

Le présent formulaire de vote ou de procuration, dûment complété et signé doit être retourné à la Société **au plus tard le 12 mai 2022 à 16h00, par e-mail à shareholder@dexia.com** (un scan ou une photo suffit). Si aucune communication électronique ne peut être effectuée, le formulaire dûment complété et signé peut être envoyé au siège de Dexia sis Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles, Belgique, à l'attention de Nicolas Dupont, secrétaire général de la Société. Pour être pris en compte, le formulaire doit être reçu par la Société **au plus tard le 12 mai 2022, à 16h00**.

VEUILLEZ INDIQUER LE CHOIX DE VOTE OU D'ABSTENTION POUR CHAQUE PROPOSITION DE DÉCISION. Dans le cas d'un vote par procuration, le mandataire ne peut voter que si vous donnez des instructions de vote spécifiques pour chaque sujet inscrit à l'ordre du jour.

Les formulaires de vote/procuration qui parviennent en retard (soit après le 12 mai 2022 à 16h00) ou qui ne répondent pas aux formalités requises seront refusés.

Le/la soussigné(e) :

*Nom et prénom / Dénomination
de la personne morale :* _____

(compléter uniquement si la soussignée est une personne morale) représentée par :

Nom et prénom : _____

Fonction : _____

(compléter uniquement si la soussignée est une personne morale) ayant le numéro d'entreprise suivant :

Numéro d'entreprise : _____

domicilié(e) / dont le siège est établi à :

Rue, numéro : _____

Code postale : _____

Ville : _____

Pays : _____

détenteur de _____ actions nominatives de la Société,

COCHEZ LA CASE SOUHAITÉE (choix entre OPTION 1 ou OPTION 2)¹ :

OPTION 1 (vote à distance) :

- souhaite exercer tous les votes attachés à ces actions comme indiqué ci-dessous, lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le 18 mai 2022, immédiatement après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société (qui se tiendra le 18 mai 2022 à 14 heure 30), au siège de la Société sis Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles, Belgique.

Veillez indiquer le choix de vote ou d'abstention pour chaque proposition de décision mentionnée à la page suivante.

ou

OPTION 2a (procuration au secrétaire générale de la Société) :

- désigne par la présente Nicolas Dupont, secrétaire général de la Société comme mandataire, avec droit de subdélégation, pour représenter le/la soussigné(e) à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le 18 mai 2022, immédiatement après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société (qui se tiendra le 18 mai 2022 à 14 heure 30), au siège de la Société sis Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles, Belgique et pour exercer tous les votes attachés aux actions susmentionnées au nom et pour le compte du/de la soussigné(e) conformément aux présentes instructions de vote spécifiques, pour signer tous les procès-verbaux et autres documents et, en général, pour accomplir tout ce qui est nécessaire ou utile à l'exécution de cette procuration.

Veillez indiquer le choix de vote ou d'abstention pour chaque proposition de décision mentionnée à la page suivante. Le mandataire ne peut voter que si vous donnez des instructions de vote spécifiques pour chaque sujet inscrit à l'ordre du jour.

ou

OPTION 2b (procuration à un autre mandataire) :

- désigne par la présente comme mandataire :

Nom et prénom :

Domicilié à

pour représenter le/la soussigné(e) à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le 18 mai 2022, immédiatement après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société (qui se tiendra le 18 mai 2022 à 14 heure 30), au siège de la Société sis Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles, Belgique et pour exercer tous les votes attachés aux actions susmentionnées au nom et pour le compte du/de la soussigné(e) conformément aux présentes instructions de vote spécifiques, pour signer tous les procès-verbaux et autres documents et, en général, pour accomplir tout ce qui est nécessaire ou utile à l'exécution de cette procuration.

Veillez indiquer le choix de vote ou d'abstention pour chaque proposition de décision mentionnée à la page suivante. Le mandataire ne peut voter que si vous donnez des instructions de vote spécifiques pour chaque sujet inscrit à l'ordre du jour.

¹ A défaut de choix, le vote est présumé être un vote à distance (OPTION 1).

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ DU 18 MAI 2022 ET PROPOSITIONS DE DÉCISION :

Veillez indiquer le choix de vote ou d'abstention pour chaque proposition de décision mentionnée ci-dessous. Si, à la page précédente, vous avez choisi le vote par procuration, veillez noter que le mandataire ne peut voter que si vous donnez des instructions de vote spécifiques pour chaque sujet inscrit à l'ordre du jour.

- 1. Apurement de la perte reportée de deux milliards douze millions neuf cent trente-et-un mille quatre cent soixante euros et vingt-six cents (2.012.931.460,26 EUR) à concurrence d'un montant d'un milliard neuf cents millions euros (1.900.000.000 EUR) par prélèvement sur le prime d'émission**

Proposition d'apurer une partie de la perte reportée de deux milliards douze millions neuf cent trente-et-un mille quatre cent soixante euros et vingt-six cents (2.012.931.460,26 EUR) à concurrence d'un montant d'un milliard neuf cents millions euros (1.900.000.000 EUR) par prélèvement sur le prime d'émission.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
------	--	--------	--	------------	--

- 2. Modification de l'article 9 de la version néerlandaise des statuts, afin de l'aligner avec l'article 9 de la version française des statuts**

Proposition d'ajouter au début du troisième alinéa de l'article 9 de la version néerlandaise des statuts le texte ci-dessous afin qu'il soit en conformité avec la version française dudit article :

« Ten minste één bestuurder van elke nationaliteit moet lid zijn van elk comité dat binnen de raad van bestuur wordt opgericht. »

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
------	--	--------	--	------------	--

- 3. Mise à jour de l'article 11 des statuts : date de la dernière version du règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration**

Proposition de prendre connaissance de la date de la dernière version du règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration et donc du remplacement du texte du septième alinéa de l'article 11 des statuts par le texte suivant :

« Le conseil d'administration édicte un règlement d'ordre intérieur. La dernière version du règlement d'ordre intérieur approuvée par le conseil d'administration est la version du 25 mars 2021. »

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
------	--	--------	--	------------	--

- 4. Modification de l'article 15 des statuts : modification de la date de l'assemblée générale annuelle au 4ème mercredi du mois de mai**

Proposition de modifier la date de l'assemblée générale annuelle de la Société, actuellement fixée au 3^{ème} mercredi du mois de mai, au 4^{ème} mercredi du mois de mai et donc de remplacer le texte de l'article 15 des statuts par le texte suivant :

« L'assemblée annuelle des actionnaires se réunit le quatrième mercredi du mois de mai à 14 heures 30, au siège ou dans tout autre lieu indiqué dans la convocation. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire, l'assemblée se tient le jour ouvrable bancaire qui précède ».

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
------	--	--------	--	------------	--

5. Attribution de pouvoirs.

Proposition de conférer à deux administrateurs de la Société, agissant conjointement, à l'administrateur délégué de la Société, agissant seul, ou au secrétaire général de la Société, agissant seul, chacun avec pouvoir de substitution, tous pouvoirs pour l'exécution des décisions à prendre par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, et pour effectuer toute formalité nécessaire ou utile à cet effet, et conférer au notaire instrumentant tous pouvoirs pour la coordination des statuts de la Société à la suite des modifications susmentionnées.

POUR	
------	--

CONTRE	
--------	--

ABSTENTION	
------------	--

- _____
- i. Les formulaires de vote n'indiquant ni choix de vote ni abstention sont nuls (pour les points en question). Si une proposition de décision devait être amendée en cours d'assemblée, le vote exprimé au moyen de ce formulaire de vote ne sera pas pris en compte.
 - ii. Ce formulaire de vote est valable pour les assemblées successives avec le même ordre du jour. Le cas échéant, le/la soussigné(e) doit remplir les formalités d'admission à l'assemblée.
 - iii. Un actionnaire qui a voté au moyen de ce formulaire de vote ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée pour le nombre de votes ainsi exprimés.
 - iv. Seuls les votes des détenteurs d'actions nominatives sont pris en compte. Les votes des personnes qui n'ont pas procédé avant le 12 mai 2022 à la mise au nominatif de leurs actions anciennement dématérialisées ne sont pas pris en compte.
- _____

Fait à (*lieu*) _____, le (*date*) _____,

Nom et prénom : _____

Fonction² : _____

² Si la signature se fait au nom et pour le compte d'une personne morale, veuillez préciser les prénom, nom et la fonction du ou des signataire(s) et fournir les documents attestant de leurs pouvoirs de représentation. A défaut, le(s) signataire(s) déclare(nt) disposer des pleins pouvoirs pour signer ce formulaire au nom et pour le compte du ou de la soussigné(e) à la Société.